

CAMEROUN

Un mépris flagrant des droits de l'homme

Index AI : AFR 17/25/97

Embargo : 16 septembre 1997, 00h01 GMT

Dans un rapport publié ce jour (16 septembre 1997), Amnesty International rend compte en détail de la poursuite et de l'aggravation des violations des droits fondamentaux commises par le gouvernement du Cameroun.

« Les droits de l'homme sont violés de manière persistante au Cameroun, la loi étant souvent délibérément ignorée ou enfreinte par les autorités. Les auteurs de telles violations sont rarement tenus de répondre de leurs actes et ils agissent généralement en toute impunité », a déclaré Amnesty International.

Des centaines de détracteurs et d'adversaires du gouvernement – des membres et des sympathisants de partis d'opposition, des journalistes, des militants des droits de l'homme et des étudiants – sont harcelés, agressés, arrêtés et emprisonnés.

« L'accentuation des tensions politiques en cette année d'élections, tant parlementaires que présidentielles, ainsi que la question de l'autonomie revendiquée par la minorité anglophone camerounaise, menacent de provoquer une nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme au Cameroun », a indiqué Amnesty International.

Tandis que l'échéance de l'élection présidentielle, prévue pour le 12 octobre, se rapproche, les autorités camerounaises semblent résolues à poursuivre leur politique d'élimination de toute opposition politique. Un ancien membre du gouvernement, qui avait démissionné en avril et annoncé son intention de se présenter contre l'actuel président Paul Biya, a été emprisonné, de même que le responsable de sa campagne électorale.

Pas moins de 300 personnes, pour la plupart membres et sympathisants du principal parti d'opposition, le Social Démocratique Front (SDF, Front social démocratique), ont été appréhendés dans les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, deux bastions de l'opposition, à la fin du mois de mars dernier, soit sept semaines avant les élections parlementaires du 17 mai.

Ces arrestations ont fait suite à une série d'attaques armées, attribuées par les autorités à un groupe favorable à l'indépendance des deux provinces anglophones du Cameroun, lancées contre des bâtiments militaires, policiers et civils dans plusieurs villes de la province du Nord-Ouest. Ces attaques ont fait dix morts, dont trois gendarmes. Amnesty International reconnaît qu'il incombe au gouvernement de traduire en justice les auteurs d'infractions de droit commun ; il semble toutefois qu'en l'occurrence, de nombreuses personnes aient été interpellées en raison du soutien qu'elles apportaient au SDF, sans que les autorités disposent du moindre élément prouvant leur implication dans ces attaques.

Un nombre croissant de journalistes sont incarcérés après avoir été jugés et reconnus coupables d'infractions de droit commun, tandis que d'autres sont détenus sans inculpation. Les représentants de la presse sont régulièrement harcelés et agressés, tandis que leurs publications sont suspendues et confisquées.

« Le gouvernement doit veiller à ce que les droits aux libertés d'expression et d'association soient respectés. Toute personne détenue uniquement en raison de ses convictions et de ses activités politiques, n'ayant pas eu recours à la violence ni prôné son usage, doit être immédiatement relâchée », a déclaré Amnesty International.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Les tortures et les mauvais traitements infligés tant aux prisonniers politiques qu'aux détenus de droit commun demeurent monnaie courante. Au moins cinq des personnes arrêtées à la suite des événements dont la province du Nord-Ouest a été le théâtre fin mars sont mortes depuis des suites de tortures et de mauvais traitements, ainsi que de l'absence de soins. D'autres ont été tuées ou grièvement blessées lorsque les forces de sécurité ont apparemment eu recours de manière abusive à la force meurtrière.

Les prisonniers sont détenus dans des conditions qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux et menacent tant leur santé que leur existence même. Dans les prisons camerounaises, le surpeuplement extrême, la malnutrition, les installations sanitaires et les soins médicaux insuffisants se traduisent par un taux de mortalité élevé. Plus de 100 personnes se trouvent sous le coup d'une condamnation à mort et en janvier de cette année, pour la première fois depuis 1988, une exécution a été signalée au Cameroun.

Le rapport de 39 pages publié par Amnesty International sous le titre Cameroun. Mépris flagrant des droits de l'homme contient des recommandations concrètes destinées au gouvernement de ce pays, en vue de mettre en terme aux violations systématiques des droits de l'homme. Amnesty International appelle également la communauté internationale à prendre des mesures afin de faire en sorte que le Cameroun respecte la totalité de ses engagements en matière de droits fondamentaux.

« La situation des droits de l'homme au Cameroun doit être examinée de manière approfondie par la communauté internationale, notamment par les Nations unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Commonwealth et l'Union européenne (UE) », a déclaré Amnesty International l